

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 1^{er} décembre 2020
Délibération n° 109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt, le mardi 1^{er} décembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 25 novembre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TULARS Bernard, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. Denis SAINTORENS, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. BLANC-SIMON Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis.

Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), Mme BRUN Yveline, M. LANUSSE Denis, Mme VEILLARD Carole, M. PAPADATO Patrick.

RESSOURCES HUMAINES :

Gestion du personnel contractuel : renouvellement du contrat de travail

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional conduit des programmes avec l'appui financier des collectivités, dans le cadre des financements négociés en particulier au titre du contrat de parc.

Ces programmes sont mis en œuvre par des agents contractuels dont un certain nombre de contrats parvient à échéance cette fin d'année. Je vous propose d'acter le principe de la poursuite de ces actions sous réserve de l'obtention des financements afférents, et en conséquence de me donner l'autorisation de signer le renouvellement de contrat ou le recrutement de collaborateur dans les conditions suivantes

Assistant technique SAGE

Depuis 2008, le PNR des Landes de Gascogne est l'opérateur pour le compte de la Commission Locale de l'Eau du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" afin d'assurer l'animation de la démarche du SAGE, dans sa phase de mise en œuvre

Depuis fin 2011, cette animation est assurée par une chargée de mission non titulaire accompagnée d'une assistance technique.

L'ensemble de la mission est inscrit dans la charte du PNR des Landes de Gascogne (2014-2026) et dans la convention entre le PNR et ses partenaires.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 1^{er} décembre 2020
Délibération n° 109

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer le renouvellement de contrat de Nellie TARDITS, pour une durée de 3 ans,
- **DE VALIDER** les conditions de renouvellement du contrat
 - o Poste contractuel de catégorie A (article 3-3 alinéa 2 loi 84-53 du 26/01/1984)
 - o Contrat CDD jusqu'au 31/12/2023,
 - o Condition de rémunération : entre IM 400 – IB 457 et IM 430 – IB 499 (les conditions de rémunération seront définies en fonction des discussions à venir sur la grille de rémunération des contractuels et de la mise en œuvre éventuelle d'un RIFSEEP)
 - o Fiche de poste ci-jointe

Postes du ressort de la convention cadre avec le Département de la Gironde et du contrat de Parc.

Par délibération du 13 février 2014, il a été proposé de créer deux postes pour répondre aux objectifs fixés dans la convention de partenariat avec le Département de la Gironde sur deux espaces naturels particuliers le Delta de la Leyre et le domaine départemental d'Hostens avec les lagunes du Gat mort.

il a procédé au recrutement d'un chargé de mission « médiation environnementale ». pour le Delta et un chargé de mission « Conservateur du domaine Hostens Gât-Mort ». Ces contrats ont fait l'objet de reconduction au rythme des conventionnements avec le Département. Leurs objets et leurs champs d'intervention se sont élargis territorialement à l'occasion des renouvellements.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'autoriser le Président à procéder à la prolongation de ces missions dans les conditions suivantes :**

Pour le Poste : de chargé de mission « gestion intégrée de l'environnement communal »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer un CDI, avec Madame Fanny GUILLAUD
 - o Poste contractuel de catégorie A (article 3-3 alinéa 2 loi 84-53 du 26/01/1984)
 - o Condition de rémunération : entre IM 503 – IB 597 et IM 540 IB 646 (les conditions de rémunération seront définies en fonction des discussions à venir sur la grille de rémunération des contractuels et de la mise en œuvre éventuelle d'un RIFSEEP)
 - o Fiche de poste ci-jointe

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 1^{er} décembre 2020
Délibération n° 109

Pour le Poste : « animateur territorial et conseiller technique zones humides »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à recruter un chargé de mission dans le cadre d'un emploi contractuel
- Poste contractuel de catégorie A (article 3-3 alinéa 2 loi 84-53 du 26/01/1984)
- CDD selon les financements dans la limite de trois ans
- Condition de rémunération : entre IM 464 – IB 545 et IM 540 IB 646 (les conditions de rémunération seront définies en fonction des discussions à venir sur la grille de rémunération des contractuels et de la mise en œuvre éventuelle d'un RIFSEEP)
- Fiche de poste ci-jointe

Chargé d'étude réserve naturelle régionale

L'étude du projet de réserve naturelle régionale sur le site du Graoux qui représente un des secteurs les plus riches de la vallée de la Leyre, a été engagé en 2018. Un chargé d'étude a été recrutée en novembre 2018 pour établir une étude d'opportunité et engager les discussions avec les propriétaires publics et privés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **De procéder au renouvellement de ce contrat** dans les conditions suivantes (sous réserve de l'obtention des crédits dans le cadre du contrat de Parc) et **d'autoriser le Président à signer** un contrat de travail
 - Poste contractuel de catégorie A de l'art 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53
 - CDD : 1 an (selon financements disponibles)
 - Conditions de rémunération : entre IB 439 IM 383 et IM 430 – IB 499 (les conditions de rémunération seront définies en fonction des discussions à venir sur la grille de rémunération des contractuels et de la mise en œuvre éventuelle d'un RIFSEEP)
 - Fiche de poste jointe en annexe

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 3 décembre 2020

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte